

LA MOCF CHOISIT DE REJOINDRE LA FNIM

La Fédération Nationale Indépendante des Mutuelles (FNIM) représente depuis plus de 20 ans les intérêts des mutuelles indépendantes françaises (France métropolitaine et DOM-TOM). Elle fédère des structures mutualistes qui revendiquent leur indépendance et leur autonomie de gestion sur leur territoire respectif, au plus près de leurs adhérents. Toujours plus dynamique et attractive, la Fédération accueille un nouveau membre : la MOCF. Avec cette nouvelle adhésion, la FNIM intervient pour 1.5 million de personnes au total.

LA MUTUELLE DES ORPHELINS DES CHEMINS DE FER

Edmond FLAMAND, cheminot de la compagnie des Chemins de Fer et orphelin dès l'âge de 8 ans, créa en 1891 l'Orphelinat des Chemins de Fer Français comme moyen de protection efficace envers l'enfant privé de mère et ou de père. La MOCF est une oeuvre de Solidarité et de Protection de l'Enfance, qui apporte une aide matérielle et morale aux orphelins de cheminots. Pour sauvegarder l'enfant d'une séparation brutale de son milieu familial, le fondateur de la MOCF a tout simplement pensé verser des allocations à sa famille, pour l'aider à continuer d'y vivre dans les meilleures conditions. Son objectif ? Maintenir l'enfant dans son cadre familial, ce qui est possible grâce au système de cotisations mis en place par la mutuelle. Les allocations permettent de fournir aux familles des orphelins des prestations annuelles ou ponctuelles, telles que des prêts d'honneur ou des dotations au mariage. Soucieuse de faire bénéficier de ses services à un plus grand nombre d'orphelins, la MOCF a décidé de proposer ses services aux membres de la famille ou collatéraux des cheminots. La MOCF couvre ainsi plus de 15 000 familles.

Témoignage de M. Certain, Président de la MOCF Président de la mutuelle

«Nous avons rejoint la FNIM suite à une très bonne expérience en termes de formation de nos administrateurs, formation qui s'est avérée très efficace, à un coût tout à fait raisonnable. Nous avons ainsi choisi de rejoindre cette fédération où nous avons expérimenté une véritable écoute et où le contact est infiniment plus facile que dans d'autres organisations. Nous sommes très sensibles à l'aide que peut nous apporter la Fédération en matière de services, que ce soit l'accès à un cabinet d'actuaire, des conseils financiers pour effectuer de bons placements, des informations sur les grands dossiers d'actualité, que sont par exemple Solvabilité 2 ou les réformes de fiscalité. Nous avons le sentiment d'être entendus par la FNIM qui défend nos intérêts, nous qui sommes une petite mutuelle, indépendante et qui, de surcroît, n'intervenons pas dans le domaine de la santé.

A propos de la FNIM

Créée en 1989, la FNIM a pour vocation de défendre les intérêts des mutuelles indépendantes et de les fédérer pour garantir un véritable pluralisme du secteur et une liberté de choix des assurés sociaux en matière de complémentaire santé. Cette fédération à taille humaine permet aux petites et moyennes mutuelles de se rassembler, d'échanger et de nouer des partenariats tout en préservant leur personnalité et leur indépendance, pour une cotisation unique qui, sans avoir augmenté en 2009, offre toujours des prestations de qualité.

La FNIM en bref

- 1,5 million de personnes protégées
- 24 administrateurs
- Un bureau composé de 7 membres
- Une cotisation unique : 1,19 euro seulement par chef de famille
- Une couverture nationale (France métropolitaine et DOM-TOM).

